

# COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION DE SAINT GILLES

## Le Président

Secrétariat :

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon  
520 allées Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier cedex 02

Affaire suivie par : Thomas PELLERIN  
Tel. 04 34 46 67 09  
Fax. 04 34 46 67 36  
Courriel : [thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.pellerin@developpement-durable.gouv.fr)

Nos Réf. : SRNT/URTA/TP/CP/2012.200

Le

Le président du CLIC

à

**Membres du CLIC**

**Objet :** Réunion du CLIC de Saint Gilles

Par arrêté préfectoral n°2010-56.9 du 25 février 2010, le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du site Deulep sur la commune de Saint Gilles a été prescrit en application du Code de l'environnement (art. L515-15 et suivants).

Dans ce cadre, j'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion CLIC (Comité Local d'Information et de Concertation) relatif aux Sociétés DE SANGOSSE et DEULEP, se tiendra :

**Le mercredi 6 juin 2012, à 14 h 30,**

**Salle du Conseil au 1er étage**

**Mairie de Saint-Gilles**

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion est :

- Présentation du bilan annuel de la société DEULEP,
- Présentation du bilan annuel de la société De Sangosse,
- Avis du CLIC sur les documents projet du PPRT DEULEP,
- Information de l'approbation du PPRT De Sangosse,
- Espace de discussion.

Conformément aux dispositions de l'article D. 125-31 du code de l'environnement « *Le comité est associé à l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques et émet un avis sur le projet de plan, en application de l'article L. 515-22. Cet avis est débattu en séance et approuvé à la majorité des membres présents ou représentés [...].* »

Par ailleurs, vous avez été, en tant que Personnes et Organismes Associés, consultés officiellement sur le projet de PPRT par courrier en date du 15 mai 2012, et invités à donner votre avis sur celui-ci. Dans un souci de développement durable, ces documents (projet de note de présentation, règlement, note de recommandation et plan de zonage) ne sont pas joints à nouveau au présent courrier. Par ailleurs, je vous informe qu'ils sont, en cas de besoin, disponibles sur le site Internet de la DREAL à cette adresse : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/pprt-saint-gilles-deulep-a1540.html>

Les services de la DREAL et de la DDTM 30 se tiennent naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Président du CLIC